

ENFANT

Nom : Prénom
Date de naissance : Sexe : Garçon Fille
Adresse pendant le séjour :
CP Ville

PARENTS OU TUTEUR

Père, mère , tuteur , autres (à préciser)
Nom : Prénom
Adresse (si différente) :
Tél portable Tél fixe Tél travail
Adresse mail :

Père , mère , tuteur , autres (à préciser)
Nom : Prénom
Adresse (si différente) :
Tél portable Tél fixe Tél travail
Adresse mail :

PERSONNE AUTORISÉE A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom : Prénom
Tél portable Tél fixe Tél travail

Nom : Prénom
Tél portable Tél fixe Tél travail

CAF MSA Numéro d'allocataire :

DATES ET TRANSPORT

DATES	TARIF		ACCUEIL CPIE ou TRANSPORT
	Pour les habitants de la communauté de communes Picardie des Châteaux	Pour les habitants des autres communautés de communes	
Du 7 au 11 avril 2025	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> CPIE <input type="checkbox"/> Laon <input type="checkbox"/> Urcel
Du 14 au 18 avril 2025	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> CPIE <input type="checkbox"/> Laon <input type="checkbox"/> Urcel

AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE

Dans le cadre des activités que nous organisons avec l'enfant, nous pouvons être conduits à réaliser quelques photographies, individuelles et de groupe, pour alimenter nos archives et agrémenter certains documents de communication.

L'image de votre enfant est donc susceptible de paraître dans nos documents.

- J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant
 Je n'autorise pas la diffusion de l'image de mon enfant

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : agissant en qualité de

- Autorise **le CPIE** à transporter mon enfant dans un véhicule de service ou un véhicule personnel
- Autorise **mon enfant** à partir seul de la structure ou de l'arrêt du transport après les horaires de départs définis

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je déclare avoir lu et approuver le règlement intérieur (consultable sur le site internet du CPIE des Pays de l'Aisne)

Fait à

Le

Signature

.....

ATTENTION

L'inscription de votre enfant ne sera définitive qu'à réception du règlement.